

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

Canton de
Crépy en Valois

Trésorerie de Crépy-en-Valois

MAIRIE DE FEIGNEUX

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX
☎ 03 44 59 03 05 Fax: 03 44 87 25 46

Extrait du registre des délibérations de la commune de FEIGNEUX Séance du 26 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances.

Présents : CVALETTI Véronique, Maire,
HURAUX Patrice, WAECHTER Rodolphe, adjoints,
JOURDAIN Valérie, JULIEN Louise, TESSON Jérôme, BONTE Alexandre,
conseillers.

Absents: GAVOIS Olivier, OLY Frederic, BEDU Didier, GENON Francis

Procurations : GENON Francis donne procuration à CVALETTI Véronique

GAVOIS Olivier donne procuration à TESSON Jérôme

OLY Frédéric donne procuration à HURAUX Patrice

Secrétaire de séance : BONTE Alexandre

Nombre en exercice : 11

Nombre présents : 07

Nombre de votants : 10

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 19/12/2016

2017/1 : Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Député Lucien DEGAUCHY pour la sécurisation du stade de Feigneux : exercice 2017.

Comme évoqué lors de la dernière réunion, le conseil a programmé la mise en sécurité du stade de Feigneux suite à une forte demande de jeunes feillois souhaitant la mise en place d'un filet de football afin de profiter de cet espace. Malheureusement, cet endroit étant excentré, il est souvent lieu de dégradations (véhicules circulant librement sur cet espace non fermé rendant le terrain non praticable... crainte de dégradation de filets... au vu de cette libre circulation). Le conseil a décidé de sécuriser le stade par la mise en place de barrières afin d'empêcher tous types de véhicule d'y accéder.

Un devis pour ces travaux s'élevant à 10 200€ HT a été établi

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire de

Monsieur le Député Lucien DEGAUCHY, pour la sécurisation du stade de Feigneux à hauteur de 5000€.

2017/2 : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR exercice 2017 pour l'aménagement de la place Elisabeth Huraux et ses abords.

Après plusieurs années de réflexion sur le sujet, le Conseil Municipal a missionné un bureau d'études : AREA qui a proposé un projet de mise en sécurité de la traversée du village par la RD 50, passant par la requalification des places.

Lors de sa dernière séance, le conseil municipal a décidé de prioriser le réaménagement de la place Elisabeth Huraux, élément central de la commune qui sert majoritairement de parking pour le stationnement des parents d'élèves (non organisé) de par la présence de l'école et de l'arrêt de bus. D'une surface d'environ 1150m², la place n'offre pas d'aménagement spécifique la mettant en valeur. Le revêtement en enrobés/gravillonnage est vieillissant avec de nombreuses déformations. Un alignement d'arbres (de tilleuls) est présent sur le pourtour de la place (état phytosanitaire dégradé) permettant d'offrir de l'ombre et de la verticalité. En front de rue se trouve un arrêt de bus (avec abri), utilisé quotidiennement pour le transport scolaire. Actuellement, cette solution n'est pas satisfaisante dans son organisation d'un point de vue sécuritaire (conflits possibles entre voitures/bus/Enfants.) Mauvaise perception des différents flux de circulation. Absence de continuité piétonne PMR.

Aussi au vu de tous ces éléments, il semble indispensable de mettre la priorité sur la sécurisation de la place Elisabeth Huraux jouxtant cette voie où se situent : l'école maternelle, les arrêts de car, par un aménagement à la fois sécuritaire et permettant l'amélioration du cadre de vie. Faire de ce lieu, un environnement sécurisé et agréable.

Après en avoir délibéré, ***le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR : exercice 2017 dans le cadre d'un réaménagement de parking, de desserte aux abords d'un équipement public*** : priorité 4 : réaménagement du parking de la place Elisabeth Huraux et ses abords.

2017/3 : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR exercice 2017 pour l'aménagement des eaux pluviales de la place Elisabeth HURAUX et de ses abords.

Madame le Maire informe que dans la continuité de l'aménagement de la place Elisabeth Huraux, il est nécessaire de procéder à l'aménagement des eaux pluviales.

En effet, la déclivité de la rue de Crépy, puis de la rue des Brebis nécessite la création d'un réseau de gestion des eaux pluviales

Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR : exercice 2017 dans le cadre d'un aménagement des eaux pluviales de la place Elisabeth Huraux et de ses abords.

2017/4 : Délibération du conseil municipal se prononçant sur le transfert de la compétence PLU à l' EPCI : Communauté du pays de Valois

Madame le Maire expose au conseil que la Loi ALLUR prévoit que la communauté de communes devient compétente en matière de PLU, que ce transfert se fait automatiquement du fait de la Loi sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent, entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017 ;

La CCPV deviendrait compétente en matière de « plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu de PLU de la commune. Elle pourrait modifier les documents applicables sur son territoire, engager l'élaboration du PLUi quand elle le souhaite et au plus tard à l'occasion d'une révision d'un des PLU municipaux, reprendre une procédure d'élaboration en cours au moment du transfert (avec l'accord de la commune en question).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- **S'OPPOSE au transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la CCPV.**

Fin de séance 21h30